

CONSEIL MUNICIPAL DU 16 SEPTEMBRE 2019

Le Conseil Municipal, appelé à siéger régulièrement par l'envoi d'une convocation mentionnant l'ordre du jour, accompagnée des rapports subséquents et adressée au moins cinq jours avant la présente séance, s'est réuni le seize septembre deux mille dix-neuf à dix-neuf heures, salle du Conseil Municipal à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Dominique CLÉMENT.

ETAIENT PRESENTS : M. CLEMENT - Mme BATAILLE – MME BIGET - M. BLAUD — Mme BOUCHET-NUER – M. CHAIGNEAU - M. DERVILLE – Mme FAUGERON –M. GUERIN - M. GUILLON — Mme JAOUEN - M. JOYEUX – M. KOUSSAWO – M. LAGRANGE - Mme MARION HEULIN - Mme MAZIERES-GABILLY - Mme MINOT — M. MONDON - M. PETERLONGO —Mme SALLIER – M. SAULNIER - Mme THIMONIER – Mme TOBELEM.

POUVOIRS : Mme BODIN à Mme MINOT - M. DELAHAYE à M. JOYEUX – M. TAUDIERE à M. BLAUD – Mme TERNY à Mme SALLIER – Mme GRAND VOYER à M. PETERLONGO.

ABSENT: M. PIQUION.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme MINOT.

DELIBERATION N° 1

OBJET : SIGNATURE D'UN AVENANT A LA CONVENTION AVEC LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES RELATIVE AU VERSEMENT DES PRESTATIONS DE SERVICES STRUCTURE MULTI ACCUEIL « Les P'tites Canailles ».

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il est nécessaire de signer avec la Caisse d'Allocations Familiales de la Vienne, l'avenant n° 2 à la convention d'objectifs et de financement permettant de percevoir les prestations de service « structure multi accueil ». Cet avenant modifie le barème des participations familiales à compter du 1^{er} septembre 2019.

- Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité,
- **APPROUVE** les termes de cet avenant,
 - **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document afférent à celui-ci.

ADOPTE A L'UNANIMITE

DELIBERATION N° 2

OBJET : VIREMENTS DE CREDITS - DM N° 2.

Sur proposition de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité, **DECIDE** les virements de crédits suivants :

Investissement :

- D'un montant de 350 Euros (trois cent cinquante euros) du compte 020 – Dépenses imprévues en investissement – à l'opération 19307 – Matériel petite enfance pour l'achat de matériel pour le RAM – compte 2184,
- D'un montant de 5.400 Euros (cinq mille quatre cents euros) du compte 020 – dépenses imprévues en investissement – à l'opération 18506 – Travaux d'environnement pour la reprise du mur du Prieuré - – compte 2128,

ADOpte A L'UNANIMITE

~~~~~

**DELIBERATION N° 3**

**OBJET : SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS POUR LES ACTIVITES PERISCOLAIRES 2018/2019 (CYCLE 4).**

De nombreuses associations ont participé à la réalisation des activités périscolaires du Cycle 3. La commune souhaite attribuer une subvention à chaque association.

Sur proposition de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,

**LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE**, à l'unanimité, **DE VERSER** les subventions suivantes :

|                                  |        |
|----------------------------------|--------|
| ECOLE DE MUSIQUE                 | 292 €  |
| BIDIBULL                         | 292 €  |
| COMITE VOLLEY BALL DEPARTEMENTAL | 1316 € |
| ESPACE MENDES FRANCE             | 511 €  |

Ces sommes seront prélevées à l'article 6574 – Subventions de fonctionnement aux associations – du budget de l'exercice 2019.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

~~~~~

DELIBERATION N° 4

OBJET : SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS.

Sur proposition de Monsieur le Maire et en vue de venir en aide au monde associatif de la commune, il est proposé de voter la subvention suivante :

- 100 € (cent euros) à l'Association « Les Croqueurs de Pommes » conformément à la convention signée le 1^{er} août 2019.

Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité, **DONNE SON ACCORD** au versement de la subvention comme indiquée ci-dessus.

Cette somme sera prélevée à l'article 6574 – Subventions de fonctionnement aux associations – du budget de l'exercice 2019.

ADOPTÉ A L'UNANIMITE

~~~~~

**DELIBERATION N° 5**

**OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION A LA REGION NOUVELLE AQUITAINE POUR LES TRAVAUX DE RESTAURATION DU CLOCHER DE L'ÉGLISE.**

Monsieur le Maire fait savoir que dans le cadre de la restauration de l'église Saint-André, la commune souhaite engager pour 2019 les travaux de restauration du clocher (intérieur et extérieur).

Le montant de ces travaux s'élève à 625.444 € HT et cette dépense est inscrite au budget communal 2019.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que ce projet est susceptible de bénéficier :

- d'une aide de la Région Nouvelle Aquitaine au titre de l'aide à la restauration des monuments classés (comme l'église) d'un montant de 60.000 Euros (soit 10 % du montant HT).

En conséquence, Monsieur le Maire invite les membres du Conseil Municipal à approuver le projet de financement suivant et à solliciter cette aide.

| <b>Plan de financement</b>                              |                  |      |
|---------------------------------------------------------|------------------|------|
| Coût des travaux                                        | 625 444 € HT     |      |
| <b>Subventions :</b>                                    | <b>461 692 €</b> |      |
| ETAT - FSIL                                             | 60.000 €         | 10 % |
| ETAT - DRAC                                             | 216 604 €        | 35 % |
| DEPARTEMENT                                             | 125 088 €        | 20 % |
| ACTIV 4                                                 |                  |      |
| REGION                                                  | 60 000 €         | 10 % |
| Autofinancement communal en grande partie par l'emprunt | 163 752 €        | 25 % |

Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le plan de financement,
- **CERTIFIE** l'inscription des crédits de la totalité de l'opération, au budget de la commune,
- **SOLLICITE** de la Région Nouvelle Aquitaine, l'aide envisagée de 60.000 Euros,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à cette demande.

**ADOPTÉ A L'UNANIMITE**

~~~~~

DELIBERATION N° 6

OBJET : ADOPTION DU TABLEAU DES EFFECTIFS.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu l'avis du comité technique paritaire, réuni le 18 juin 2015, concernant les dernières créations et suppressions de postes,

Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement,

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaire au fonctionnement des services.

Le Maire propose à l'Assemblée d'adopter le tableau des emplois suivant (au 1^{er} septembre 2019) :

TABLEAU DES EFFECTIFS AU 01/09/2019						
Filière	Catégorie	Cadre d'Emplois	Grade	Temps de travail	Occupation	Nombre de postes
administrative	A	Emploi fonctionnel	DGS 2000-10000 hab	35	occupé	1
administrative	A	Attaché	Attaché Principal	35	détaché	1
administrative	A	Attaché	Attaché	35	occupé	1

ADOPTÉ A L'UNANIMITE

~~~~~

**DELIBERATION N° 7**

**OBJET : CONVENTION DE MISE A DISPOSITION POUR PRISE DE POSSESSION DU BATIMENT CADASTRE (CB N° 125) LOCALISE PLACE DU 8 MAI 1945 (ex Marchetto).**

Monsieur le Maire présente à l'assemblée, la volonté de l'EPF (Etablissement Public Foncier) de mettre à disposition de la commune, la jouissance et la gestion du bâtiment cadastré CB N° 125, une fois acquis.

Monsieur le Maire donne lecture de la convention de mise à disposition qui permet à la commune de prendre possession, à titre transitoire, du bien désigné ci-dessus.

Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité, (M. CLEMENT ne prend pas part au vote),

- **DONNE** son accord sur le projet de convention,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire, à signer cette convention et tout autre document afférent à ce dossier.

**ADOPTÉ A L'UNANIMITE**

~~~~~

DELIBERATION N° 8

OBJET : BAIL PRECAIRE 2019/2021 SALLE DE LA MAISON – 38 ROUTE DE POITIERS – ASSOCIATION « RECUP ET PATINE ».

Considérant qu'il convient de satisfaire au maintien sur le bourg de SAINT BENOIT, d'une activité économique et voire de la développer,

Considérant qu'une pièce de la maison, route de Poitiers, peut être un lieu attractif pour dynamiser le centre bourg,

Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité,

- **ADOPTE** le projet de bail précaire ci-annexé à conclure avec l'association « TOI LA RECUP, MOI LA PATINE » domiciliée à SAINT BENOIT, pour deux ans, à compter du 1^{er} décembre 2019,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le dit bail précaire et tout document afférent à cette affaire.

ADOPTÉ A L'UNANIMITE

~~~~~

**DELIBERATION N° 9**

**OBJET : BAIL PRECAIRE 2019 – 2021 – MAISON 6 BIS RUE PAUL GAUVIN – ASSOCIATION « N'EN PARLEZ PAS AUX COPINES ».**

*Considérant qu'il convient de satisfaire au maintien sur le bourg de SAINT BENOIT, d'une activité économique et voire de la développer,*

*Considérant que le local 6 bis rue Paul Gauvin peut être un lieu attractif pour dynamiser le centre bourg,*

*Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité :*

- ✓ **ADOpte** le projet de bail précaire ci-annexé à conclure avec l'association « N'en parlez pas aux copines » domiciliée à SAINT BENOIT, 6 bis rue Paul Gauvin, pour deux ans, à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2019,
- ✓ **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ce dit bail précaire et tout document afférent à ce dossier.

**ADOPTÉ A L'UNANIMITE**

~~~~~

DELIBERATION N° 10

OBJET : CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC AVEC L'ASSOCIATION « ACTIVITES ET LOISIRS EDUCATIFS POUR PERSONNES AVEC AUTISME » (ALEPA) – 2019-2021.

Monsieur le Maire donne lecture du projet de convention d'occupation du domaine public avec l'association ALEPA (Activités et Loisirs Educatifs pour Personnes avec Autisme) de locaux situés dans l'ancienne école maternelle de l'Ermitage pour deux ans à compter du 1^{er} octobre 2019.

***LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, à l'unanimité,*

- **DONNE SON ACCORD** sur le projet de convention d'occupation du domaine public avec l'association « ALEPA » pour deux ans à compter du 1^{er} octobre 2019.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer cette convention et tout document afférent à ce dossier.

ADOPTÉ A L'UNANIMITE

~~~~~

**DELIBERATION N° 11**

**OBJET : PRESENTATION DU RAPPORT D'ACTIVITES ET DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018 DE GRAND POITIERS.**

*Vu l'article L5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales,  
Considérant que les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI)  
doivent faire parvenir leur rapport annuel avant le 30 septembre,*

*Considérant que la commune de SAINT BENOIT fait partie de GRAND POITIERS, EPCI,  
et qu'à ce titre, le Maire doit communiquer à son conseil le rapport annuel et le compte  
administratif 2018,*

*Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur,*

**LE CONSEIL MUNICIPAL PREND ACTE** du rapport d'activités et du compte  
administratif de l'année 2018 de GRAND POITIERS.

**ADOPTÉ A L'UNANIMITE**

~~~~~

DELIBERATION N° 12

OBJET : AVIS SUR LE SCHEMA DEPARTEMENTAL D'ACCUEIL ET D'HABITAT DES GENS DU VOYAGE DE LA VIENNE.

*La loi du 5 juillet 2000 relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage prévoit que
chaque département soit doté d'un schéma, élaboré par l'Etat et le Conseil Départemental. Le
document actuellement mis en œuvre dans la Vienne arrivant à échéance, la révision d'un nouveau
schéma a été lancée en décembre 2016 pour aboutir à un projet de schéma départemental
d'accueil et d'habitat des gens du voyage de la Vienne à mettre en œuvre sur la période 2019-
2025.*

*La Ville de SAINT BENOIT est concernée par la création de plusieurs équipements à
destination des gens du voyage, c'est pourquoi le conseil municipal est sollicité par la Préfète de la
Vienne et de Président du Conseil Départemental de la Vienne pour rendre un avis sur ce schéma
départemental avant le 20 octobre 2019.*

*Après avoir pris connaissance du projet de schéma départemental d'accueil et de
l'habitat des gens du voyage,*

*Et après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité,*

- **EMET** un avis favorable à ce schéma avec la simple réserve
que le nombre de terrains familiaux sur la commune de SAINT
BENOIT/LES GRIMAUDIERES n'excède pas 2 places.

ADOPTÉ A L'UNANIMITE

~~~~~

*La séance a été levée à 21 H.*

*La secrétaire,  
Michelle MINOT.*



| <b>DELIBERATIONS</b> | <b>OBJET</b>                                                                                                                                                                              |
|----------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 1                    | <i>SIGNATURE D'UN AVENANT A LA CONVENTION AVEC LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES RELATIVE AU VERSEMENT DES PRESTATIONS DE SERVICES STRUCTURE MULTI ACCUEIL « Les P'tites Canailles »</i> |
| 2                    | <i>VIREMENTS DE CREDITS - DM N° 2</i>                                                                                                                                                     |
| 3                    | <i>SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS POUR LES ACTIVITES PERISCOLAIRES 2018/2019 (CYCLE 4).</i>                                                                                                  |
| 4                    | <i>SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS</i>                                                                                                                                                        |
| 5                    | <i>DEMANDE DE SUBVENTION A LA REGION NOUVELLE AQUITAINE POUR LES TRAVAUX DE RESTAURATION DU CLOCHER DE L'ÉGLISE</i>                                                                       |
| 6                    | <i>ADOPTION DU TABLEAU DES EFFECTIFS</i>                                                                                                                                                  |
| 7                    | <i>CONVENTION DE MISE A DISPOSITION POUR PRISE DE POSSESSION DU BATIMENT CADASTRE (CB N° 125) LOCALISE PLACE DU 8 MAI 1945 (ex Marchetto).</i>                                            |
| 8                    | <i>BAIL PRECAIRE 2019/2021 SALLE DE LA MAISON – 38 ROUTE DE POITIERS – ASSOCIATION « RECUPE ET PATINE ».</i>                                                                              |
| 9                    | <i>BAIL PRECAIRE 2019 – 2021 – MAISON 6 BIS RUE PAUL GAUVIN – ASSOCIATION « N'EN PARLEZ PAS AUX COPINES ».</i>                                                                            |
| 10                   | <i>CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC AVEC L'ASSOCIATION « ACTIVITES ET LOISIRS EDUCATIFS POUR PERSONNES AVEC AUTISME » (ALEPA) – 2019-2021</i>                                    |
| 11                   | <i>PRESENTATION DU RAPPORT D'ACTIVITES ET DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018 DE GRAND POITIERS</i>                                                                                              |
| 12                   | <i>AVIS SUR LE SCHEMA DEPARTEMENTAL D'ACCUEIL ET D'HABITAT DES GENS DU VOYAGE DE LA VIENNE</i>                                                                                            |

*SIGNATURE DES MEMBRES PRESENTS*

| <b>NOM</b>                     | <b>SIGNATURE</b> |
|--------------------------------|------------------|
| <i>CLEMENT DOMINIQUE</i>       |                  |
| <i>PETERLONGO BERNARD</i>      |                  |
| <i>MARION-HEULIN MONIQUE</i>   |                  |
| <i>MONDON JEAN-LUC</i>         |                  |
| <i>SALLIER SYLVIE</i>          |                  |
| <i>JOYEUX ALAIN</i>            |                  |
| <i>FAUGERON AGNES</i>          |                  |
| <i>BLAUD JOEL</i>              |                  |
| <i>DERVILLE ALAIN</i>          |                  |
| <i>GUERIN JEAN MARIE</i>       |                  |
| <i>BIGET LOUISETTE</i>         |                  |
| <i>CHAIGNEAU BERNARD</i>       |                  |
| <i>BATAILLE MARTINE</i>        |                  |
| <i>GUILLON EMMANUEL</i>        |                  |
| <i>MINOT MICHELE</i>           |                  |
| <i>JAOUEN FRANCOISE</i>        |                  |
| <i>LAGRANGE JEAN PIERRE</i>    |                  |
| <i>BOUCHET-NUER ISABELLE</i>   |                  |
| <i>MAZIERES-GABILLY SYLVIE</i> |                  |

|                              |  |
|------------------------------|--|
| <i>KOUSSAWO DESIRE</i>       |  |
| <i>THIMONIER ANDREA</i>      |  |
| <i>SAULNIER JEAN BERNARD</i> |  |
| <i>TOBELEM JOELLE</i>        |  |